

Concours CAPES interne et concours réservé - Session 2017
Section Sciences économiques et sociales

Précisions concernant le dossier de RAEP

Pour les concours internes et les recrutements réservés dont l'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), **le dossier devra obligatoirement être envoyé au plus tard le mercredi 30 novembre 2016**, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier de RAEP devra être adressé, en double exemplaire, en recommandé simple, à l'adresse :

LOG'INS-ND LOGISTICS
Bâtiment A - ZAC des Haies Blanches
9/11 rue des Haies Blanches
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

L'intitulé du concours et de la section choisie devra être porté sur l'enveloppe d'expédition.

Les candidats devront obligatoirement utiliser comme page de couverture du dossier de RAEP le document qui doit être édité ou enregistré à l'issue de l'inscription par Internet.